

social. La commission spéciale pour les enfants de la Creuse va commencer ses auditions début janvier à Paris et à Guéret. Wilfried Bertile, Prosper Eve et Gilles Gauvin feront partie des experts.

Les enfants de la Creuse vont enfin être entendus par la commission spéciale. C'est la Fédération des enfants déracinés des Départements et Régions d'outre-mer l'a annoncé hier. Les toutes premières auditions vont ainsi se dérouler le 6 janvier à Paris (au ministère des Outre-mer), et le 8 janvier à Guéret (Creuse).

Cette annonce intervient quelque 10 mois après la création de ce comité d'expert par l'ancienne ministre des Outre-Mer George Pau-Langevin. Un comité officiellement baptisé "Commission d'information et de recherche historique sur la migration forcée des Enfants de la Creuse".

Pour rappel, elle est présidée par le sociologue et maître de conférences en sociologie, Philippe Vitale, spécialiste de cette question. Et compte cinq membres au total.

Son président bien entendu mais aussi Wilfrid Bertile, agrégé de géographie à la retraite, Gilles Gauvin, docteur en histoire et professeur d'histoire-géographie, Marie-Prosper Eve, historien, et Michel Ver-nerey, inspecteur général honoraire des affaires sociales.

2150 enfants recensés

La fédération s'est réjouie hier de l'annonce de ce rendez-vous jugé capital. "Il est important pour nous de rencontrer les experts : ces deux dates sont les seules et uniques occasions de s'exprimer verbalement auprès d'eux. Nous avons été exilés comme des objets et nos droits d'enfants ont été bafoués. Il est grand temps de nous écouter", expliquent les responsables associatifs. Ceux-ci espèrent du même coup sensibiliser des Enfants de la Creuse qui s'ignorent encore. "Trop de compatriotes ne savent toujours pas qu'ils sont des transplantés". C'est d'ailleurs l'une des missions confiées à la commission : "établir un tableau précis des populations concernées et de leur situation démographique aujourd'hui". En octobre dernier, la commission avait déjà recensé 2150 enfants déplacés d'office entre 1963 et 1982. Une mission de recensement parallèle donc à l'objectif principal qui reste de véritablement "approfondir la connaissance historique sur les Enfants de la Creuse et contribuer à sa diffusion". En revanche, la Fédération des enfants déracinés des Départements et Régions d'outre-mer a précisé hier que les auditions ne seraient pas ouvertes à la presse. Afin que les témoins puissent "échanger de façon sereine et faire part de leurs récits souvent douloureux".